



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 706

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les suppressions d'emplois prévues dans les établissements scolaires du Puy-de-Dôme à la prochaine rentrée scolaire. Il est envisagé de supprimer vingt équivalents emplois dans les collèges, trente quatre postes d'instituteurs dans les écoles, sans compter les postes d'IATOS. Cette diminution est disproportionnée par rapport à la baisse prévisible du nombre des élèves, par ailleurs surestimée au cours des deux dernières années. En outre, le manque d'infirmières est criant. Il lui demande donc s'il est possible de reconsidérer les suppressions d'emplois d'enseignants, de maintenir les emplois d'IATOS et de créer des postes d'infirmières dans le Puy-de-Dôme pour la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Néri a présenté une question, n° 706, ainsi rédigée:

«M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les suppressions d'emplois prévues dans les établissements scolaires du Puy-de-Dôme à la prochaine rentrée scolaire. Il est envisagé de supprimer vingt équivalents emplois dans les collèges, trente quatre postes d'instituteurs dans les écoles, sans compter les postes d'IATOS. Cette diminution est disproportionnée par rapport à la baisse prévisible du nombre des élèves, par ailleurs surestimée au cours des deux dernières années. En outre, le manque d'infirmières est criant. Il lui demande donc s'il est possible de reconsidérer les suppressions d'emplois d'enseignants, de maintenir les emplois d'IATOS et de créer des postes d'infirmières dans le Puy-de-Dôme pour la prochaine rentrée scolaire.»

La parole est à M. Alain Néri, pour exposer sa question.

M. Alain Néri. Ma question s'adresse à Mme Ségolène Royal. Après une récente rencontre à son ministère, je voulais une nouvelle fois attirer son attention sur la carte scolaire du département du Puy-de-Dôme.

Nous avons dernièrement appris de très mauvaises nouvelles. Il apparaît que le Puy-de-Dôme sera à nouveau très pénalisé. Il est envisagé de supprimer vingt équivalents emplois pour une prévision de 169 élèves en moins dans les collèges et trente-quatre postes d'instituteur pour une prévision de 337 élèves en moins dans le primaire.

Cette nouvelle mesure est inacceptable, car elle pénalise un département qui se caractérise par la nature éclatée de son tissu rural et scolaire. Les 107 classes uniques font évidemment baisser la moyenne en raison de leur faible effectif. Il convient aussi de noter que les écoles de moins de quatre classes sont au nombre de 329 dans notre département.

De plus, tout cela s'inscrit dans un contexte très particulier lié aux erreurs de prévision de l'administration de l'éducation nationale les deux années précédentes. Pour 1997-1998, l'administration prévoyait une diminution d'effectifs de 944 élèves. Fort heureusement cette diminution ne fut que de 369. Mais le nombre des suppressions de postes est resté le même, à savoir trente-cinq. Les élèves étaient là; les instituteurs, plus ! En 1998-1999, nouvelle erreur de prévision de l'administration: alors qu'une diminution de 548 élèves était prévue, il n'y avait à la rentrée que 261 élèves en moins. Et pourtant, cette année-là encore, le nombre de

suppressions de postes du Puy-de-Dôme est resté le même, à savoir vingt. Les enseignants du Puy-de-Dôme ont donc dû accueillir, en 1998, 575 élèves non prévus par les statistiques et, en 1999, 287 élèves de plus que ce qui était prévu, soit, en deux ans, la bagatelle de 862 élèves supplémentaires, et cela sans disposer de moyens nouveaux, mais en étant même privés de cinquante-cinq postes. Le Puy-de-Dôme a donc rendu, en 1998, un poste pour dix élèves en moins et, en 1999, un poste pour treize élèves en moins. Si l'on fait la moyenne sur deux ans, cela représente un poste en moins pour onze élèves en moins.

Je suis persuadé que vous pensez comme moi, monsieur le secrétaire d'Etat, et si Mme la ministre était là, elle jugerait elle aussi inacceptable qu'un poste d'enseignant soit supprimé chaque fois qu'il manque dix ou onze élèves. Aussi, pour tenir compte de cette situation exceptionnelle et rattraper l'injuste « surtaxation » en postes dont a été victime le Puy-de-Dôme les deux années précédentes, je demande qu'on réexamine la situation de notre département en annulant les retraits de postes prévus pour la prochaine rentrée scolaire. Reconnaître son erreur et la corriger ne pourrait que grandir l'administration de l'éducation nationale.

Je voudrais appeler également l'attention de Mme la ministre sur deux autres problèmes importants, dont le manque d'infirmières. Une infirmière pour un secteur de trois à cinq collèges et les écoles qui y sont rattachées, est-ce acceptable quand on sait que cela représente une infirmière pour 1 150 élèves, dans un département qui se caractérise par un tissu de communes assez diffus ?

Le second problème concerne la suppression de postes d'ATOS. Cette suppression de postes est fondée sur nombre d'élèves. Or cela ne signifie rien, vous devez en convenir avec moi. Car perdre dix élèves dans un collège ne réduit en aucun cas le nombre de mètres carrés à entretenir, donc le nombre d'ATOS nécessaires pour faire ce travail !

Il faut attribuer davantage de postes d'infirmières au département du Puy-de-Dôme et y maintenir les postes d'ATOS. Sur soixante collèges, six ont moins de cent élèves et quinze moins de deux cents élèves. C'est une situation exceptionnelle, sur laquelle se penche le conseil général du Puy-de-Dôme, en liaison avec les organisations de parents d'élèves et les syndicats enseignants, mais à laquelle nous devons faire face. Une réponse positive à mes demandes permettrait d'appliquer sur le terrain les excellentes mesures préconisées dans les circulaires pour améliorer les conditions d'enseignement et d'éducation.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Monsieur le député, sur un certain nombre de points, je partage vos analyses. Mais, ce matin, c'est la réponse que Mme Royal m'a prié de vous communiquer que je vais vous transmettre. Je me ferai votre interprète auprès d'elle au sujet des questions qui ne seraient pas abordées dans cette réponse, laquelle, je le crains, ne vous donnera pas satisfaction.

La préparation de la rentrée 1999 se déroule dans le contexte d'une augmentation globale des moyens d'enseignement, qui se conjugue avec une décroissance démographique continue. Plus précisément, dans le premier degré, elle s'effectue à moyens constants alors que la démographie scolaire continue à décroître. Dans le second degré, au-delà de la diminution des effectifs d'élèves, la création d'emplois d'enseignants et la diminution du poids des heures supplémentaires permettent d'assurer la rentrée dans de bonnes conditions. En ce qui concerne le premier degré, le département du Puy-de-Dôme connaît effectivement un ralentissement de la baisse démographique enregistrée ces dernières années. Mais il dispose d'un contingent d'emplois supérieur à celui rencontré habituellement dans les départements à prédominance rurale de même structure. Pour la rentrée 1999, la répartition des moyens s'est effectuée, dans un premier temps, au niveau académique. En application du principe d'équité, il était inévitable de diminuer la dotation de l'académie de Clermont-Ferrand, dont la plupart des départements enregistrent une baisse démographique significative tout en se situant parmi les mieux pourvus à l'intérieur des groupes de départements comparables. Toutefois, pour tenir compte des spécificités de l'académie, l'effort de redéploiement a été limité et s'est traduit par un retrait de soixante-cinq postes d'enseignants du premier degré. La stricte application des critères démographiques aurait conduit au retrait de 294 emplois.

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand a ensuite procédé à la répartition interdépartementale de la dotation académique en fonction, d'une part, des objectifs nationaux et, d'autre part, des contraintes et des caractéristiques locales. C'est dans ce cadre que le montant des retraits dans le Puy-de-Dôme a été fixé à 34, ce qui représente environ 1,2 % de la dotation départementale. Cette mesure n'aura qu'une faible incidence sur le taux d'encadrement réel du département, qui devrait se maintenir à un niveau élevé: 5,74 postes pour 100 élèves, la moyenne du groupe des départements comparables étant de 5,39.

Ainsi, les niveaux d'encadrement s'établiront dans les zones d'éducation prioritaire à environ 23 élèves en

maternelle et à 21 élèves en école élémentaire et, dans les autres écoles, à environ 25 élèves en maternelle et à 23 en école élémentaire.

Dans les regroupements intercommunaux, le nombre d'élèves par classe sera de dix-huit environ, afin d'inciter à une évolution nécessaire du réseau de classes dans le milieu rural.

Pour le second degré, le calcul de la dotation de l'académie de Clermont-Ferrand s'est inscrit dans une démarche de répartition équitable des moyens sur l'ensemble du territoire. Comme pour le premier degré, il était inévitable de diminuer les dotations des académies qui, comme Clermont-Ferrand, continuent d'enregistrer une baisse démographique significative - 6 000 élèves pendant les cinq dernières années. Les retraits ont été toutefois limités à 51 équivalents temps plein d'enseignant, alors que les calculs théoriques seuls auraient conduit à un nombre supérieur.

S'agissant plus particulièrement de la baisse de la dotation globale des collèges du Puy-de-Dôme, qui devrait enregistrer une diminution de 169 élèves à la rentrée prochaine, il convient de préciser que l'évaluation de la dotation globale d'un département n'est pas uniquement liée à l'évolution de la démographie scolaire. Dans un souci d'équité, il a été tenu compte de la situation relativement favorable du Puy-de-Dôme en matière de taux d'encadrement, par rapport aux autres départements.

Dans ce contexte, la préparation de la rentrée dans les collèges du Puy-de-Dôme devrait se dérouler dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne les infirmières, j'appellerai naturellement, monsieur le député, l'attention de Mme la ministre délégué Ségolène Royal sur les éléments que vous avez bien voulu apporter dans votre interpellation orale.

M. le président. La parole est à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. Je tiens d'abord à vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, de la réponse que vous avez bien voulu apporter. Mais, comme vous l'avez dit vous-même, elle ne me donne pas du tout satisfaction. A moi, ce n'est pas grave, mais je crains qu'elle ne donne pas du tout satisfaction ni au personnel enseignant, ni aux parents d'élèves, ni aux élèves qui, dans ce département, ont droit, eux aussi, à de bonnes conditions d'éducation.

Certes, et je m'en félicite, pour la première fois depuis longtemps, aucune suppression de postes ne sera globalement à déplorer. De même, une mesure de redéploiement est prévue en direction des départements qui connaissent un essor démographique. Mais, sans aller jusqu'à les contester, je m'interroge, et j'insisterai auprès de Mme Ségolène Royal, sur les prévisions qui ont été faites cette année, car « chat échaudé craint l'eau froide » ! J'en veux pour preuve ce qui s'est passé les deux dernières années dans notre département. En effet, l'administration avait prévu - excusez du peu ! - une diminution de 944 élèves au lieu de 369, et de 548 élèves au lieu de 261. L'administration s'était donc trompée simplement de 862 élèves ! Et, forte de cela, elle nous a retiré cinquante-cinq postes. Il a bien fallu que les enseignants accueillent ces 862 élèves avec cinquante-cinq postes en moins !

Le département du Puy-de-Dôme ayant été « surtaxé », une mesure équitable aurait consisté, en attendant d'avoir les chiffres, à annuler la suppression prévues pour la prochaine rentrée. Or ce n'est pas le cas.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous en veux pas. Sachez seulement que nous sommes tenaces en Auvergne et que je soulèverai à nouveau la question pour obtenir satisfaction. Il en va de la qualité de l'enseignement et de l'éducation dans notre département.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 706

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1622

Réponse publiée le : 24 mars 1999, page 2704

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mars 1999